



NOTE DE LA PERMANENCE FEDERALE

- Aux syndicats
- Aux CSD

Travail forcé ou travail sous réglementation statutaire avec droit syndical garanti ?

Le président de la République a décidé de reconfiner... et de nouveau le gouvernement affiche que les fonctionnaires et agents publics sont indispensables. Il a besoin de nous, pour faire tourner les écoles, les collèges et les lycées. Il a besoin de nous, dans les hôpitaux et les EHPAD, il a besoin de nous, dans les services de nettoyage, d'hygiène, d'assainissement, de soins, du logement... il reconnaît que nous sommes indispensables pour faire tourner les administrations, pour répondre aux besoins essentiels de la population...

L'objet de cette note n'est pas de commenter les mesures politico-scientifiques que l'on nous impose. Bien entendu, nous pensons avant tout à nous protéger et à protéger nos proches, à ne pas contribuer à propager la maladie autour de nous et à faire tout ce qui est possible pour enrayer la pandémie. Force est cependant de constater que l'on ne peut pas compter sur le gouvernement pour le faire.

Pour autant, les mauvais coups contre notre statut et nos conditions de travail ne sont pas confinés et Emmanuel Macron ne s'est pas transformé.

Ses objectifs contre les services publics, les retraites, les statuts... sont toujours à l'ordre du jour :

- Le jour de carence est toujours là ;
- La disparition des CHSCT est toujours à l'ordre du jour ;
- Le point d'indice est toujours gelé.

Avec lui, les dirigeants obnubilés par la baisse des coûts de gestion et des effectifs ne renoncent pas, malgré ce que démontre la crise sanitaire.

À Saint-Denis, à Belfort comme dans toutes les collectivités la remise en cause brutale des accords locaux sur le temps de travail demeure d'actualité.

Dans des collectivités, encore trop souvent les EPI (dont les masques, les blouses, le gel) ne sont pas disponibles à hauteur des besoins et règles sanitaires (notamment pour les aides à domicile, les personnels des foyers ou exerçant des missions auprès des jeunes enfants...), le travail à domicile faussement appelé télétravail est imposé, des congés sont confisqués...

Il y a quelques mois, le Premier ministre Jean Castex expliquait devant les patrons du MEDEF que la pandémie du COVID 19 était pour eux une aubaine ! Le sera-t-elle pour les patrons territoriaux pressés d'appliquer les dispositions réactionnaires de la loi de Transformation de la fonction publique ?

Dès le 3 novembre, de nombreux rassemblements, mouvements de grève, débrayages étaient prévus, comme à Saint-Denis, comme à la Défense contre le démantèlement de Veolia... Force est de constater que rien n'interdit de les maintenir.

Quoi qu'il en soit, chacun est en capacité de définir la forme que doit prendre la poursuite de la résistance sociale dans ce nouveau contexte de reconfinement qui impose des restrictions aux déplacements.

Ils ne confineront pas le droit de grève. Ils ne confineront pas nos revendications, ils ne confineront pas notre colère.

Que les patrons voyous, que les dérègle-menteurs le comprennent bien : ce confinement, ces entraves à l'expression démocratique de nos revendications n'auront qu'un temps. Nos revendications demeurent. Nos préavis de grève demeurent.

Plus que jamais, la fédération des Services publics appelle à la tenue des instances représentatives du personnel que sont les CHSCT et les CT, en présentiel ou en distanciel, lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement.

Partout, maintenons nos réunions d'instances syndicales, partout maintenons et renforçons les liens avec les syndiqué.e.s et les collègues. Les réunions d'instances fédérales sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Comme pendant la période du premier confinement, la direction fédérale se tient à l'entière disposition des CSD et des syndicats.

Montreuil, le 29 octobre 2020